

# Livret d'accueil scolaire, périscolaire et extrascolaire



## Année scolaire 2026-2027



santé  
famille  
retraite  
services



# Sommaire

## **1. Caisse des écoles**

- a. Présentation
- b. Responsables et pôle administratif
- c. Les inscriptions scolaires
- d. Les inscriptions périscolaires

## **2. Les 4 groupes scolaires**

- a. Présentation des 4 groupes scolaires
  - i. Groupe scolaire Paul Baratgin
  - ii. Groupe scolaire des Bourtoulets
  - iii. Groupe scolaire du Guérissa
  - iv. Groupe scolaire de Las Moulias
- b. Le RASED (le Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en difficultés)
- c. Education physique et sportive
- d. Les ATSEMs (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles)
- e. Le service minimum (SMA)
- f. Les vacances scolaires (Zone C)

## **3. Le PEDT (le Projet Educatif du Territoire)**

## **4. L'accueil périscolaire**

- a. Les ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole)
- b. Présentation des 4 ALAE et horaires
- c. Nom des directrices et directeurs ALAE
- d. Adresse, téléphone et horaires

## **5. La restauration**

## **6. Les accueils extrascolaires**

- a. Centre de Loisirs
- b. Local Jeunes

## **1. La Caisse des écoles**

### **a. Présentation, adresse et horaires d'ouvertures**

La Caisse des écoles est un établissement public, avec un budget indépendant du budget principal de la commune, géré par un comité de gestion, présidé par M. le Maire Laurent LAGES et M. Joël MANO, quatrième adjoint du Conseil Municipal, en est le président délégué et veille aux orientations politiques et éducatives de l'enfance et de la jeunesse sur la commune.

Des élections ont lieu tous les trois ans dans les groupes scolaires afin de renouveler les sociétaires du comité de gestion. *(Les personnes dont les enfants fréquentent les écoles de la commune, qui souhaitent faire partie du comité, peuvent se faire connaître auprès de la Caisse des Ecoles).*

La caisse des écoles gère les inscriptions scolaires et périscolaires des enfants de la maternelle à l'élémentaire. Elle s'occupe également des inscriptions pour la restauration scolaire. C'est la société Elior qui fournit les repas de vos enfants sur les 4 sites de restauration des groupes scolaires : Guérissa, Paul Baratgin, Bourtoulets et Las Moulias.



La Caisse des Écoles est située au Bâtiment "Services Municipaux "  
308, rue Alsace Lorraine, 65300 Lannemezan  
Téléphone accueil : 05.62.99.13.31  
Adresse mail : [caissedesecoles@mairie-lannemezan.fr](mailto:caissedesecoles@mairie-lannemezan.fr)

### **Ouvertures**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : **8h30 à 12h** et de **13h30 à 17h30**.

Mercredi : **8h30 à 12h**, Fermé le mercredi après-midi

b. Responsables légaux et pôle administratif

Président de la Caisse des écoles :

**M. LAGES Laurent**

Adjoint au Maire, Education, président délégué

**M. MANO Joël**

Directrice de la Caisse des Ecoles et référente PEdT

**Mme COLIN Claire**

Inscriptions scolaires, périscolaires et accueil physique

**Mme DUPOUEY Christine**

Comptabilité et accueil physique

**Mme OTMANI Laetitia**

Accueil Local Jeunes et inscriptions

**Mme DUBOE Laurie (346 rue Pasteur)**

### c. Les inscriptions scolaires

Elles se font au sein de la Caisse des écoles, 308 rue Alsace Lorraine.

Vous pouvez retirer le dossier d'inscription sur le site Internet de la commune ou venir le chercher à la caisse des écoles, 308 rue Alsace Lorraine

Pièces nécessaires à l'inscription scolaire :

- Photocopie du livret de famille, ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- Photocopie du justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Certificat de radiation de l'école quittée en cas de déménagement

Si vous habitez Lannemezan mais que vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école dont vous ne dépendez pas, il faudra remplir une dérogation interne, téléchargeable sur le site internet.

Si vous habitez une autre commune qui dispose déjà d'une école, il faudra remplir une dérogation externe, téléchargeable sur le site internet.

Vous pouvez ensuite prendre rendez-vous avec la personne chargée des inscriptions scolaires afin de finaliser l'inscription au niveau de la commune. Un certificat d'inscription vous sera remis et vous pourrez terminer l'inscription scolaire auprès du directeur du groupe scolaire dans lequel l'enfant est inscrit.

Une commission dérogation se déroule en fin d'année scolaire. Elle réunit les directeurs d'école, la personne en charge des inscriptions scolaires et l'adjoint en charge de l'Education. La commission statue sur le cas des familles qui demandent une dérogation. Une fois la commission dérogation terminée, les familles sont prévenues soit par la caisse des écoles soit par les directeurs d'école eux-mêmes.

**Il n'est pas nécessaire de réinscrire son enfant à chaque début d'année scolaire ni pour l'entrée en CP.**

Documents téléchargeables :

- DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE
- DEMANDE DE DEROGATION INTERNE
- DEMANDE DE DEROGATION EXTERNE

#### d. Les inscriptions périscolaires

Si vous souhaitez faire bénéficier votre enfant de l'A.L.A.E., vous devez l'inscrire au préalable à la Caisse des Écoles et remplir le dossier périscolaire. Le dossier est distribué dans les écoles courant mai 2026 et est à remettre avant la fin juin 2026 par le biais des directeurs ALAE ou bien directement dans les bureaux de la Caisse des écoles. Les tarifs ALAE matin, midi et soir ne sont pas encore votés pour l'année scolaire 2026-2027.

**Votre enfant sera accueilli au sein des ALAE uniquement  
si le dossier périscolaire est à jour.**

**Les dossiers complets doivent être remis à jour avant chaque début de rentrée scolaire.**

Le dossier périscolaire permet de faire l'inscription auprès du logiciel périscolaire afin de réserver les repas.

Documents à fournir pour l'inscription ou la réinscription :

- **Dossier périscolaire rempli**
- **Photocopie des vaccins à jour**
- **Attestation de responsabilité civile**
- PAI rempli si besoin
- Photocopie du jugement si besoin
- Mandat SEPA si demande de prélèvement à compter de septembre 2026

Documents téléchargeables :

- DOSSIER PERISCOLAIRE
- Document à remplir PAI
- Règlement intérieur périscolaire
- MANDAT SEPA

## 2. Les 4 groupes scolaires

### a. Présentation

#### i. Groupe scolaire Paul Baratgin



**Directrice du groupe scolaire : Mme MARTINET Margo**  
4 classes + 1 ULIS (Unités Localisées d'Inclusions Scolaires)

Mail : [ce.0651069j@ac-toulouse.fr](mailto:ce.0651069j@ac-toulouse.fr)

Adresse : 346 rue Pasteur, 65300 Lannemezan

Téléphone école élémentaire : 05.62.98.34.30

Téléphone école maternelle : 05.62.98.05.66

**MS/GS : M ANDRE Sébastien et Mme VIRELAUDE Noëlle (ATSEM)**

**PS/CP : Mme GODFROY Béatrice et Mme DASTUGUE Valérie (ATSEM)**

**CE1/CE2 : Mme VIDAL VILLALBA Anne-Laure**

**CM1/CM2 : Mme MARTINET Margo**

**ULIS : Mme DUPLAN et Mme LAGURGUE Marie-Hélène (AESH, Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap)**

**Horaires : 8h45-11h45 / 13h30-16h30**

Les enfants sont accueillis par les enseignants 10 minutes avant l'entrée en classe le matin et l'après-midi, soit à 8h35 et 13h20.

## ii. Groupe scolaire des Bourtoquets



**Directrice du groupe scolaire :** Mme KRAKOWIAK Isabelle

5 classes + une classe adaptée en lien avec le centre “Beau Soleil” (hôpital de jour pour enfants)

Mail : [ce.0651067G@ac-toulouse.fr](mailto:ce.0651067G@ac-toulouse.fr)

Adresse : 474 Boulevard des Tilleuls, 65300 Lannemezan

Téléphone école élémentaire : 05.62.98.20.44

Téléphone école maternelle : 05.62.98.10.38

**PS/CP :** Mme GIRON Martha et Mme RODRIGUEZ Nadège (ATSEM)

**MS/GS :** Mme KRAKOWIAK Isabelle et Mme REIFF Linda (ATSEM)

**CP/CE1 :** Mme ROMERO Nadège

**CE2/CM1 :** Mme ARNAUNE Nathalie

**CM1/CM2 :** Mme SCHOEMAKER Emmanuelle

**Classe adaptée :** Mme SPRINGAEL Linda

**Horaires :** 9h-12h / 13h30-16h30

Les enfants sont accueillis par les enseignants 10 minutes avant l'entrée en classe le matin et l'après-midi, soit à 8h50 et 13h20.

### iii. Groupe scolaire du Guérissa



**Directrice du groupe scolaire :** Mme ASTRUC Armelle  
5 classes et 1 classe UPE2A (Unité Pédagogique pour les Élèves Allophones Arrivants)

Mail : [ce.0651068h@ac-toulouse.fr](mailto:ce.0651068h@ac-toulouse.fr)

Adresse : 303 route du Lande du BOC, 65300 Lannemezan

Téléphone école élémentaire : 05.62.98.05.82

Téléphone école maternelle : 05.62.98.04.45

**TPS/MS :** Mme MUR Sandrine et Mme BELINGOU Laura (ASTEM)

**PS/GS :** Mme RIDEL Anne et Mme LEMARC Laura (ATSEM)

**CP/CE1 :** Mme ASTRUC Armelle et Mme JOURTAU

**CE1/CE2 :** M. SUERES Michel

**CM1/CM2 :** M. PHILIPPE Olivier

**UPE2A :** Mme JOURTAU Véronique

**Horaires :** 9h-12h / 13h30-16h30

Les enfants sont accueillis par les enseignants 10 minutes avant l'entrée en classe le matin et l'après-midi, soit à 8h50 et 13h20.

#### iv. Groupe scolaire de Las Moulias



**Directrice du groupe scolaire :** Mme GALLARDO Marie Dolores

5 classes + 1 classe ULIS (Unités Localisées d'Inclusions Scolaires)

Mail : [ce.0650768G@ac-toulouse.fr](mailto:ce.0650768G@ac-toulouse.fr)

Adresse : 179 rue de la Cité des Bans, 65300 Lannemezan

Téléphone école élémentaire : 05.62.98.38.74

Téléphone école maternelle : 05.62.98.10.42

**PS/MS :** Mme DUFFO Sandrine et Mme BAYLERE Christelle (ATSEM)

**GS/CP :** Mme ESPEISSE Céline et Mme BIEFFEILH Laetitia (ATSEM)

**CP/CE1 :** Mme AIELLO Patricia

**CE2/CM1 :** Mme GRAZIDE Marina

**CM1/CM2 :** Mme GALLARDO Marie Dolores

**ULIS :** M. LUVISITTO Éric et Mme GONCALVES Christine (AESH, Accompagnant des Elèves En Situation de Handicap)

**Horaires :** 8h45-11h45 / 13h30-16h30

Les enfants sont accueillis par les enseignants 10 minutes avant l'entrée en classe le matin et l'après-midi, soit 8h35 et 13h20.

### b. Le RASED (Réseau d'Aide Spécialisées aux enfants en difficulté)

Il est situé 365 rue de la Lande du Boc dans les locaux de l'école élémentaire du Guérissa. Ses missions : les personnels du RASED apportent l'appui de leurs compétences aux équipes pédagogiques des écoles. Ils les aident à analyser les situations, à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées. Il est placé sous l'autorité et la responsabilité de l'IEN.

Il est composé de l'ensemble des enseignants chargés des aides spécialisées et des psychologues scolaires qui exercent dans la circonscription.



### c. Education physique et sportive



L'enseignement sportif est dispensé par deux éducateurs sportifs municipaux, sous la responsabilité de l'enseignant, à raison de 1 heure par classe par semaine.

### d. Les ATSEMS

L'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) apporte une assistance technique et éducative à l'enseignant d'une école maternelle (enfants de 2 à 6 ans). Il est chargé de l'assistance de l'enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que la préparation et la remise en état de propreté des locaux et du matériel utilisé directement par les enfants. Il joue un rôle dans l'apprentissage de l'autonomie. Il participe à la communauté éducative et peut avoir la charge de la surveillance de ces enfants dans les cantines et les accueils de loisirs. Le midi, sur le temps de la pause méridienne, sur les écoles maternelles de Lannemezan, il accompagne les enfants à la cantine parfois avec la présence d'un animateur. Dans la cour, mais aussi à table, il aide aussi les plus jeunes dans la prise des repas. Il est amené à encadrer une partie du périscolaire.



Une charte signée par la commune et l'Education Nationale encadre les tâches qui incombent aux ATSEM.

### e. Le Service Minimum d'Accueil (S.M.A)

**GRÈVE**

Dans l'éducation nationale, en cas de grève, un accueil des élèves des écoles du premier degré doit être assuré par le personnel enseignant pendant le temps de classe. Au-delà de 25 % d'enseignants grévistes, la commune peut faire appel à des agents municipaux qualifiés pour assurer cette mission. **Mouvement de grève uniquement Education Nationale**

**Lieu d'accueil :** Les classes grévistes et non-grévistes restent sur leur école. Exception : lorsque l'ensemble des enseignants des quatre groupes scolaires font grève, le S.M.A se fait sur 1 seul site.

**Objectif :** Le service minimum a été mis en place pour permettre aux responsables légaux qui travaillent de pouvoir assurer leur activité professionnelle en cas de grève des enseignants. Aussi, il est demandé aux parents, si l'un d'entre eux ne travaillent pas, de garder leur(s) enfant(s).

### 3. LE P.E.d.T. (Projet Educatif de Territoire)



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Hautes-Pyrénées

Son but est de tirer parti de toutes les ressources du territoire et de créer des synergies pour organiser une continuité éducative entre le scolaire, le périscolaire et l'extrascolaire. Le projet est travaillé en amont et en concertation avec les directeurs d'école et les équipes enseignantes, les directeurs ALAE et les équipes d'animations, le local jeunes, La Caisse d'Allocations Familiales, la commune, Jeunesse et Sports, les parents d'élèves et le centre de loisirs de la commune.



LE PEDT a été retravaillé en 2022 pour une durée de 3 ans. Il a été renouvelé en 2025. Les documents sont consultables dans les locaux de la Caisse des écoles et sur le site internet de la commune. Un suivi est fait au niveau de la Caisse des écoles et une réunion annuelle est organisée afin que tous les acteurs puissent se rencontrer et faire remonter les informations nécessaires à son

bilan.

Les objectifs du PEDT pour les trois années à venir sont axés sur les objectifs suivants :

- Favoriser l'accès à de nouveaux apports pour les équipes d'animation
- Développer la communication
- Maintenir un accueil de qualité pour développer les activités éducatives
- Assurer une cohérence éducative entre les temps scolaires et périscolaires y compris le mercredi
- Aider à la notion de parentalité

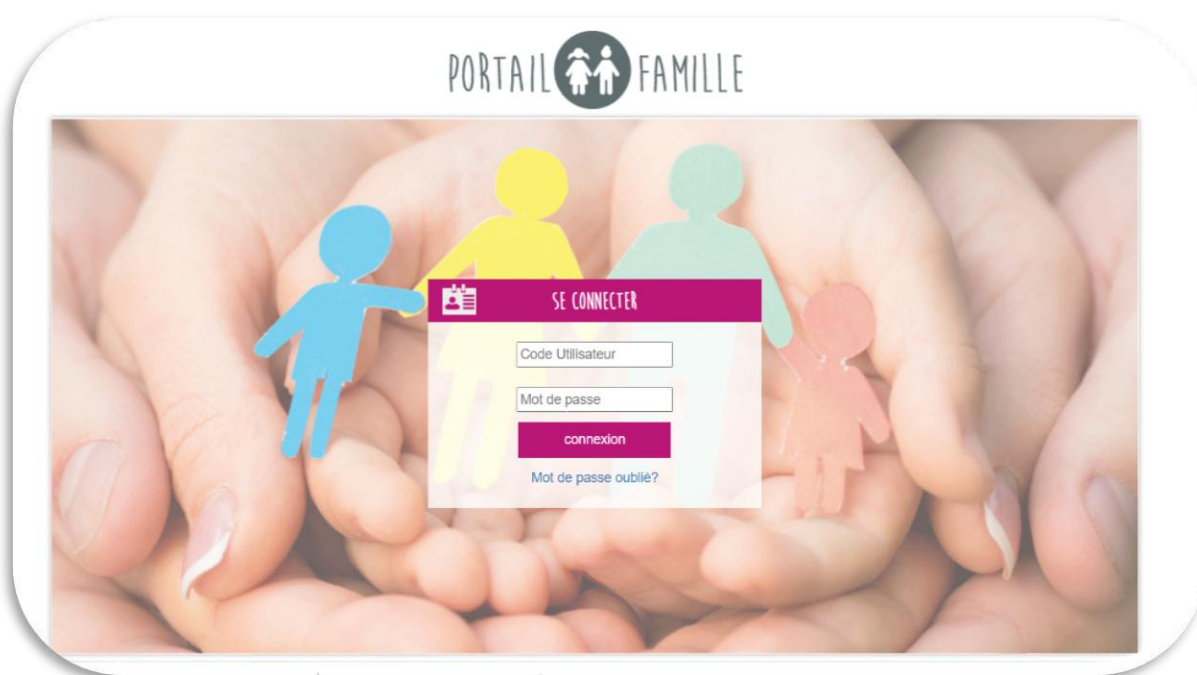
Un point est fait à chaque fin d'année scolaire avec tous les partenaires et un bilan au bout des trois années.

#### 4. L'accueil périscolaire

Ce service met à disposition un lieu adapté aux enfants de la maternelle à l'élémentaire. L'équipe d'animation qui encadre apporte un regard bienveillant et une écoute. Elle propose des animations tout au long de l'année. Elles sont mises en place en fonction du projet pédagogique et d'animation établi par l'équipe d'ALAE en début d'année scolaire.

L'accueil périscolaire est assuré par du personnel de la Caisse des Écoles de Lannemezan. L'intervention d'un éducateur sportif de la commune est également mise en place sur le temps de la pause méridienne.

##### a. Votre espace famille



<https://lannemezan.fr/fr/rb/287055/portail-famille-5>

Accédez à votre espace privé en ligne à l'aide de votre code d'accès envoyé par mail par le service de la Caisse des Ecoles, 7/7 et 24h/24h.

Vous avez accès à la réservation pour l'accueil périscolaire, la restauration scolaire (**8 jours à l'avance délai minimum**).

Vous avez aussi la possibilité d'effectuer vos démarches directement auprès de la Caisse des Écoles de Lannemezan ou par téléphone pour les réservations.

b. Les ALAE (Accueil de Loisirs Associés aux Ecoles)

i. Horaires.

L'accueil se déroule tous les jours d'école. Dans le cadre du PEDT, les accueils périscolaires ont des temps communs entre maternelle et élémentaire en tout début d'accueil pour les matins et en toute fin d'accueil pour le soir.

ALAE	Matin	Midi	Soir
<b>BARATGIN</b>	L'entrée de l'accueil commun se fait <b>de 7h30 à 8h15</b> côté élémentaire puis l'accueil est différencié jusqu'à 8h35	<b>De 11h45 à 13h30</b>	<b>De 16h30 à 17h00</b> Accueil différencié
<b>BOURTOULETS</b>	L'entrée de l'accueil commun se fait côté élémentaire de <b>7h30 à 8h15</b> , puis à partir de 8h15 accueil différencié jusqu'à 8h50.	<b>De 12h à 13h20</b>	sur tous les ALAE
<b>GUERISSA</b>	L'entrée de l'accueil commun se fait côté élémentaire <b>jusqu'à 8h50</b> sur Guérissa	<b>De 12h à 13h20</b>	À partir de <b>17h00</b> accueil commun maternelle et élémentaire
<b>LAS MOULIAS</b>	L'entrée de l'accueil commun se fait côté élémentaire <b>de 7h30 jusqu'à 8h35</b>	<b>De 11h45 à 13h20</b>	côté élémentaire jusqu'à <b>18h15</b>

### Récupération de l'enfant

L'accueil périscolaire se terminant à 18h15, les parents doivent veiller à être ponctuels et à prévenir l'équipe d'animation sur le numéro de téléphone de l'école ou à la Caisse des Ecoles si un événement imprévu les retardait. A partir de 18h15, les enfants sont sous la responsabilité des parents ou responsables légaux.

### Enfant non repris après l'heure de fermeture :

Si cette situation a lieu sur le temps du midi, l'enfant aura la possibilité de déjeuner sur place après appel des parents. Le temps de la pause méridienne sera facturé ainsi que le repas.

Si cette situation a lieu le soir, après avoir joint toutes les personnes habilitées à venir chercher l'enfant, l'élú en charge de l'Education sera prévenu ainsi que la gendarmerie. Les mesures nécessaires seront prises afin qu'il soit mis en sécurité.

Aussi, afin d'éviter une telle procédure qui doit rester exceptionnelle, il convient de transmettre à l'école et à la Caisse des Écoles les coordonnées de plusieurs personnes habilitées à venir le chercher.

## ii. Responsables et adresses des 4 ALAE



### 1. A.L.A.E de Paul Baratgin,

Responsable : M LAFON Loïc [loic.lafon@mairie-lannemezan.fr](mailto:loic.lafon@mairie-lannemezan.fr)

346 rue Pasteur, 65300 Lannemezan

Téléphone école élémentaire : 05.62.98.34.30

Téléphone école maternelle : 05.62.98.05.66



### 2. A.L.A.E des Bourtoulets,

Responsable : M. LATOUR Guillaume [guillaume.latour@mairie-lannemezan.fr](mailto:guillaume.latour@mairie-lannemezan.fr)

474 Boulevard des Tilleuls, 65300 Lannemezan

Téléphone école élémentaire : 05.62.98.20.44

Téléphone école maternelle : 05.62.98.10.38



### 3. A.L.A.E du Guérissa,

Responsable : M. PLAGNOT Anthony [anthomy.plagnot@mairie-lannemezan.fr](mailto:anthomy.plagnot@mairie-lannemezan.fr)

303 route du Lande du BOC, 65300 Lannemezan

Téléphone école élémentaire : 05.62.98.05.82

Téléphone école maternelle : 05.62.98.04.45



### 4. A.L.A.E de Las Moulias,

Responsable : Mme MORENO Alexandrine [alexandrine.moreno@mairie-lannemezan.fr](mailto:alexandrine.moreno@mairie-lannemezan.fr)

179 rue de la Cité des Bans, 65300 Lannemezan

Téléphone école élémentaire : 05.62.98.10.42

Téléphone école maternelle 05.62.98.38.74



## 5. La restauration



Les repas sont confectionnés par la société Elior sur le site de Garaison. Les enfants des classes maternelles sont servis à table. Les enfants des classes du CP au CM2 bénéficient d'une restauration de self-service. Cela leur permet d'être plus autonomes et de les préparer au collège.

Au menu chaque jour il y a :

- une entrée,
- un plat,
- un produit laitier,
- un dessert
- et du pain à disposition.

Suivant la loi EGalim, un repas végétarien est proposé une fois par semaine et les menus prennent en compte la provenance des denrées. Le menu sans viande permet aux enfants de découvrir le goût de légumes avec des féculents peu consommés comme du boulgour, quinoa...



Des menus à thème sont proposés tout au long de l'année scolaire : menu chinois, menu américain, repas de Noël ... Des animations en lien avec les repas sont mises en place sur les temps périscolaires pour faire du lien entre les temps d'animation et le temps de restauration. Cela permet de créer une continuité entre les différents temps.

Les élèves des 4 groupes scolaires de Lannemezan mangent sur place dans leur salle de restauration respective.



Le service de restauration et l'entretien de la salle de restauration et de préparation des repas est assuré par des agents de la Caisse des Ecoles.

Le service de restauration débute à 11h45 sur Baratgin et Las Moulias et à 12h sur Bourtoulets et Guérissa. Le temps périscolaire se termine à 13h20 sur tous les groupes scolaires.

## Inscriptions et paiement :

Pour bénéficier de ce service, vous devez inscrire votre enfant auprès de la Caisse des Écoles et remplir une fiche périscolaire. Tout dossier incomplet entrainera la non-inscription de votre enfant au repas ainsi qu'à l'ALAE.

Cette inscription se fait avant la fin de l'année scolaire précédente ou dès l'inscription scolaire pour les nouveaux arrivants. Outre cette inscription annuelle, vous devez réserver ou modifier les repas via le portail famille ou auprès de la Caisse des Ecoles 8 jours dernier délai.

Les frais de restauration et d'ALAE sont payables à terme échu chaque mois. Les avis de paiement sont envoyés par le Trésor Public.

Il est possible de mettre en place un prélèvement en remplissant un document auprès de la caisse des écoles à compter de la rentrée scolaire 2026-2027. Les tarifs pour la restauration pour l'année scolaire 2026-2027 ne sont pas encore votés.

Vous avez la possibilité de visualiser les menus via l'application App' Table. Vous pouvez la télécharger sur Android ou sur IOS. Vous y trouverez les menus de la semaine ainsi que les allergènes, en plus de conseils alimentaires et autres informations utiles pour vous et vos enfants.



## 6. Les accueils extrascolaires

C'est la CCPL (Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan) qui a la compétence des temps extra-scolaires.

### a. Le centre de loisirs de la ville de Lannemezan

- Centre maternel pour les enfants de 3 à 6 ans
- Centre de loisirs pour les enfants de 7 à 16 ans



**Présidente :** Mme DUCLOS Colette ;

**Directrice :** Mme MAMER Anne

**Trésorier :** M. RAYNAL ; **Secrétaire :** Mme PUYOL Sabine

369 rue du IV septembre 65300 Lannemezan

Téléphone : 09.79.20.58.43 et mail : [centreloisirslannemezan@orange.fr](mailto:centreloisirslannemezan@orange.fr)

Périodes de fonctionnement :

- Tous les mercredis à la journée ou 1/2 journée avec ou sans repas
- Les vacances scolaires : hiver, printemps, été et automne.

Les animations sont proposées selon les tranches d'âge, afin de respecter la sécurité et le rythme des enfants. En journée, l'équipe d'animation accueille vos enfants dès 7h30. Ils sont pris en charge jusqu'à 18h. Les animations se déroulent à partir de 9h jusqu'à 17h.

Les permanences inscriptions pour les mercredis au secrétariat du centre de loisirs :  
Lundi et mardi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H30

**Les tarifs sont calculés selon votre quotient familial.** Exemple : tarif journée de 7h30 à 18h avec repas et gouter : à partir de 6 € pour les Lannemezanais.

**A SAVOIR :** Des subventions sont allouées par la Communauté de Commune du Plateau de Lannemezan (CCPL), la ville de Lannemezan, le Conseil Départemental, la MSA (la Sécurité Sociale Agricole) et la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). Grâce à ces subventions, la participation des familles a pu être réduite et la structure a pu se doter d'une équipe compétente et de nombreux partenariats.

#### b. Le Local Jeunes

**Responsable :** M BELAIR Fabien

**Animatrice et administration :** Mme DUBOE Laurie

**Animateurs :** Mme AZAS Priscilla, M. PEUVION Yohan,  
M. LACOUDANE Laurent

Pour plus de renseignements :

- Sur place au 345 rue Pasteur - 65300 Lannemezan.
- Tél : 05 62 99 13 37 / 06 17 36 87 58
- Adresse mail : [localjeunes@mairie-lannemezan.fr](mailto:localjeunes@mairie-lannemezan.fr)
- Sur le site internet : <https://localjeunes65.wixsite.com>
- Sur Instagram et Facebook : LocalJeunesLannemezan



#### **Accueil administratif**

**Période scolaire :** du lundi au vendredi de 8h à 18h (lundi 17h00)

**Période vacances scolaires :** du lundi au vendredi de 8h à 18h30  
(Accueil exceptionnellement fermé lors de certaines sorties)

#### **Accueil des jeunes**

**Période scolaire :** Le mercredi de 12h à 17h30

Soirées à thème le vendredi soir (selon programmation), de 17h à 22h

**Période vacances scolaires :** Du lundi au vendredi : de 8h à 18h30, (horaires modifiables selon la programmation) Fermetures annuelles les trois dernières semaines en août et aux vacances de Noël.





Le local jeunes est un accueil de loisirs sans hébergement qui accueille des jeunes de 11 à 17 ans. Il propose des activités à la journée (payantes ou gratuites) mais aussi des séjours, des chantiers jeunes ou des bivouacs.

Pour pouvoir s'inscrire au Local jeunes de Lannemezan, il faut être en 6ème minimum (ou y entrer à la rentrée de septembre lors des vacances d'été), et avoir maximum 17 ans révolus. Les personnes qui habitent à l'extérieur de Lannemezan peuvent également profiter du Local Jeunes. Celles qui résident sur le territoire de la CCPL paieront le tarif Lannemezanais, pour les autres un tarif extérieur sera appliqué. Ces tarifs sont calculés en fonction du quotient familial de la famille. Pour les jeunes qui sont de "passage" et souhaitent quand même venir, il existe des adhésions à la semaine (jusqu'à deux semaines maximum).

### Historique :

Le local jeunes de Lannemezan est ouvert depuis 2007. Attentive aux attentes et besoins des jeunes et de leur famille, l'équipe d'animation adapte régulièrement les horaires d'ouverture et la programmation des activités.

Le projet pédagogique, en corrélation avec le projet éducatif de la caisse des écoles, est mis à jour chaque année, pour rester au plus près de l'actualité et des attentes de nos adhérents. Il met les jeunes au cœur de leur territoire, en les rendant acteurs de leurs loisirs et de leurs projets.

Depuis sa création, le local a vu plus de 300 jeunes, de tout horizon et tout milieu social, âgés de 10 ans et demi à 19 ans, participer à l'organisation de manifestations ou d'animations dans la ville, mais aussi à des séjours, des échanges européens, des chantiers jeunes, des rencontres inter-structures de jeunesse, des ateliers cuisine, des activités sportives, culturelles

et manuelles à la journée ou en soirée, des montages de projets sur diverses thématiques : la citoyenneté, la solidarité, la protection de l'environnement, le patrimoine, la prévention...

Ce lieu de rencontres, de découvertes, d'échanges et d'informations pour les jeunes a pour objectifs de les rendre plus autonomes et responsables, dans un cadre convivial où ils se sentent entendus et accompagnés. L'équipe pédagogique, constituée de professionnels diplômés, reste toujours disponible et veille à leur épanouissement.

